

21^e
INDICATEUR DU *édition 2023*

€ **COÛT** DE LA
RENTRÉE

DOSSIER DE PRESSE



79 rue Perier - 92120
Montrouge



06 75 33 79 30
presse@fage.org



www.fage.org

SOMMAIRE

Avant-propos	3
I. Présentation de l'indicateur du coût de la rentée	4
II. Présentation synthétique de l'indicateur du coût de la rentrée 2023	5
1. Des frais de vie courante qui plombent le budget annuel des étudiantEs	6
2. Une inégalité des chances instaurée dès l'avancée des frais spécifiques de rentrée	7
III. Focus	8
1. Alimentation	8
ZOOM sur les AGORAé	8
2. Logement	9
ZOOM sur les CROUS	9
3. CVEC	10
IV. Hyper-inflation et réformes des aides sociales : une urgence d'agir	11
V. Actions et initiatives de la FAGE au quotidien	12
Lutter contre la précarité grâce aux AGORAé	12
Accompagner au logement	13
Garantir l'accès et la défense des droits étudiants	14
VI. Méthodologie	15
Bibliographie et références	17
Les fédérations du réseau de la FAGE	18
Contacts presse	19

3 024.49€

AVANT-PROPOS



C'est avec un souci croissant pour les conditions de vie et d'études des étudiantEs que nous présentons la nouvelle édition de notre indicateur du coût de la rentrée et du coût de la vie pour l'année 2023-2024.

Depuis plus de vingt ans, la FAGE s'attache à fournir un outil fiable et complet, reflétant l'évolution des dépenses auxquelles font face les étudiantEs et mettant en évidence les conséquences d'une situation sociale qui se révèle aujourd'hui critique.

Le constat est plus qu'inquiétant : cette année, le coût de la rentrée dépasse le montant alarmant des 3 000 €. Pour la majorité des étudiantEs, la rentrée universitaire est une étape qui se révélera insurmontable sans le soutien financier de leur famille ou un emploi parallèlement à leurs études. Cette réalité affecte particulièrement les jeunes issus de familles modestes, compromettant ainsi leur accès au diplôme et augmentant les risques de décrochage, faisant de la France l'un des pays les plus inégalitaires de l'OCDE. Revendicatrice d'un enseignement supérieur et de la recherche émancipateur, la FAGE appelle à une mobilisation de toutes et tous, au-delà des cercles éducatifs, pour développer les compétences et promouvoir des valeurs qui permettent à chaque jeune de s'épanouir équitablement.

Nous constatons en effet que le coût de la rentrée atteindra en moyenne **3 024 €** en septembre 2023, poussé par **une hausse de 8,88% des frais de vie courante**. Cette évolution historique est principalement due à l'impact de la crise sociale et géopolitique qui se traduit par une inflation record. Les frais de rentrée spécifiquement passeront à 2 972 € en région et à 3 596 € en Ile-de-France. Malheureusement, les annonces gouvernementales pour la rentrée restent en-deçà de l'augmentation du coût de la vie, et sont loin de répondre pleinement aux besoins vitaux des étudiantEs.

La situation sociale des étudiantEs se détériore considérablement, exigeant des actions urgentes pour répondre à chaque dépense supplémentaire. Actuellement, trop d'étudiantEs n'ont pas accès aux aides sociales à cause d'un système de bourse archaïque et inadapté.

La FAGE appelle à des mesures structurelles fortes pour pallier cette réalité, afin de garantir à toutes et tous le droit de s'inscrire et de réussir dans l'enseignement supérieur, de s'épanouir et de façonner un avenir à la hauteur de leurs ambitions.

I. Présentation de l'indicateur du coût de la rentrée

L'indicateur présente le coût de la rentrée pour un·e étudiant·e de 20 ans en licence à l'université, sans double inscription, non boursier·e et décohabitant·e (n'habitant plus au domicile familial). Il est établi chaque année par la FAGE, en prenant en compte les frais de vie courante et les frais spécifiques à la rentrée universitaire.

L'indicateur du coût de la rentrée est divisé en deux types de frais principaux :

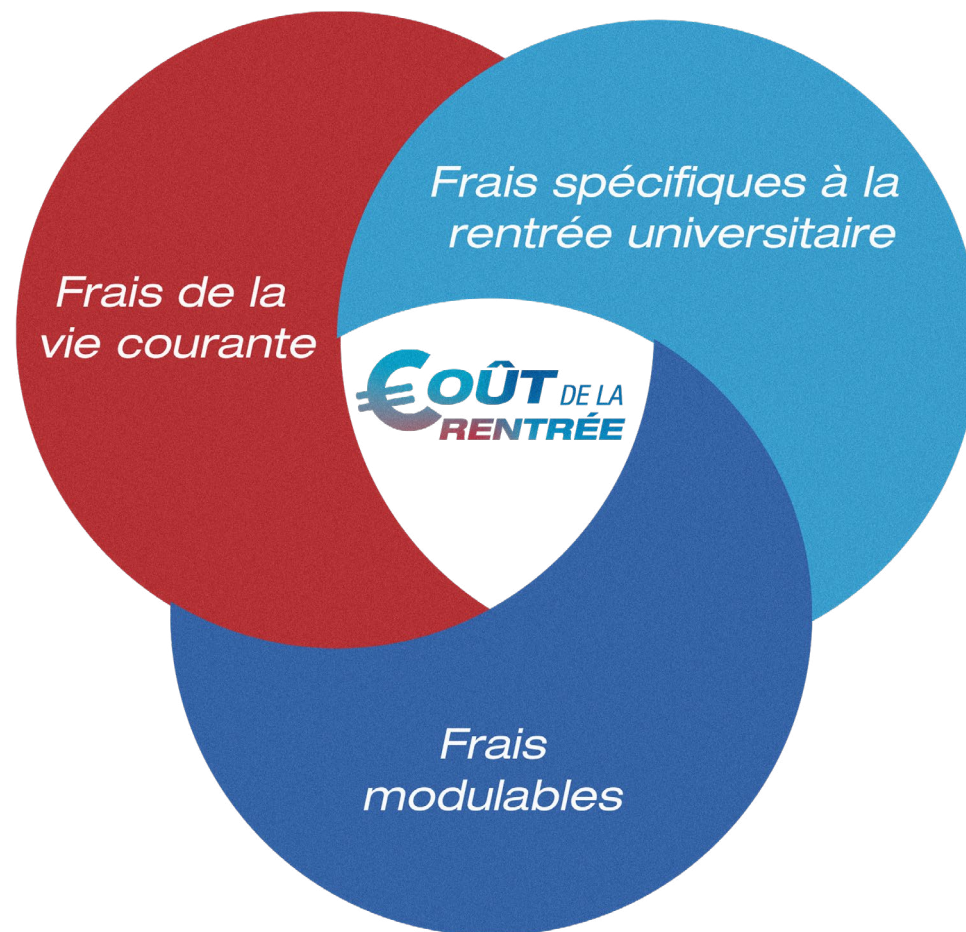
- Les frais de vie courante, fixes au cours des différents mois de l'année : loyers et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.
- Les frais spécifiques à la rentrée universitaire : frais d'inscription, cotisation à la Contribution de Vie et de Campus (CVEC), frais d'agence, souscription à une assurance logement, une complémentaire santé et achat de matériel pédagogique.

Parce que les publics étudiant·es sont toutefois pluriels et rencontrent des

situations variées, l'indicateur met également en lumière plusieurs frais modulés selon certains cas de figures : achat de protections périodiques et d'antalgiques pour les personnes menstruées, frais de transports pour les étudiant·es ultra-marini·es venant étudier en métropole, frais d'inscription différenciés pour les étudiant·es extra-communautaires, ...

L'indicateur du coût de la rentrée est basé sur la moyenne des coûts estimés dans différentes villes, en prenant en compte le nombre d'étudiant·es inscrit·es en licence dans chaque établissement. La FAGE utilise une méthodologie rigoureuse, intégrant des critères qualitatifs et quantitatifs pour chaque dépense, afin d'analyser concrètement les conditions de vie des étudiant·es.

Il est important de noter que le coût affiché pour un·e étudiant·e en région est une moyenne pondérée des principales villes universitaires, et est donc amené à varier selon les spécificités d'un territoire ou domaine de formation. Les fédérations de la FAGE réalisent des études spécifiques pour apporter des informations plus précises sur chaque territoire et filière.



II. Présentation synthétique de l'indicateur du coût de la rentrée

En 2023, la rentrée connaît une augmentation drastique des frais de rentrée, pourtant déjà élevés auparavant, et dépasse désormais les 3 000 €. **Poussé à la hausse par le contexte critique d'inflation engendrant une augmentation de 8,88% des frais de vie courante, le coût moyen de la rentrée 2023 atteint le montant de 3 024,49 €.**

FAGE - INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE 2023		
	MONTANTS	ÉVOLUTION 2022-2023
FRAIS DE LA VIE COURANTE	1 199.67€	+ 8.88 %
LOYER	533.83€	+ 8.95%
RESTAURATION UNIVERSITAIRE	66.00€	-
CONSOMMABLES - ALIMENTAIRE	206.35€	+ 15.34%
CONSOMMABLES - ÉQUIPEMENT	138.02€	+ 3.87%
TÉLÉPHONIE - INTERNET	63.48€	+ 19.05%
LOISIRS	46.31€	+ 3.69%
TRANSPORTS	145.68€	+ 7.04%
FRAIS SPÉCIFIQUES	1 824.82€	+ 2.10 %
FRAIS D'INSCRIPTION	170€	-
CVEC	100€	+ 5.26%
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ	334.25€	- 4.28%
ASSURANCE LOGEMENT	74.99€	- 0.96%
FRAIS D'AGENCE	246.71€	- 0.36%
DÉPOT DE GARANTIE	533.83€	+ 8.95%
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	365.04€	+ 1.44%
TOTAL	3 024.49	+ 4.48 %
FRAIS MODULABLES		
MENSTRUATIONS : PROTECTIONS ET ANTALGIQUES	9.58€	
ARRIVÉE EN MÉTROPOLE DES ÉTUDIANT.E.S ULTRA-MARIN.E.S	1 330.07€	

Différents profils : différents coûts de la rentrée 2023



ÉtudiantE non-boursierE
3 024.49€



ÉtudiantE boursierE
2 708.49€

Malgré l'exonération des frais d'inscription et de la CVEC, et malgré l'accès à la restauration universitaire à 1€, les frais de vie courante des étudiantEs bénéficiaires des bourses sur critères sociaux s'élèvent tout de même à 1 153,67€.

Afin de mettre ce montant en perspective, il est essentiel de se rendre compte que même les montants les plus élevés des bourses et aides au logement cumulés ne suffisent plus pour faire face à l'explosion de ces frais.



ÉtudiantE extra-communautaire
5 627.79€

de frais différenciés pour unE étudiantE en licence



ZOOM Student at risk

Les différentes crises géopolitiques de la dernière décennie nous ont montré que malgré un effort des universités, la rigidité des campagnes d'inscription et le manque de fonds dédiés a empêché l'accueil d'étudiantEs réfugiés. La FAGE demande donc la mise en place d'un plan Student at risk, permettant notamment aux universités de solliciter les aides sociales nécessaires à l'accueil des étudiantEs concernés.

La FAGE demande :

- À court terme la suppression du palier maximal d'exonération des frais d'inscription de 10% pour les établissements d'enseignement supérieur
- La suppression totale des droits différenciés pour les étudiantEs extra-communautaires, pour ainsi les réaligner sur les frais d'inscription nationaux
- Un accès aux bourses sur critères sociaux dès l'arrivée en France des étudiantEs extra-communautaires.
- La mise en place d'un Plan Student at Risk, qui permet d'accueillir les étudiants en danger dans leur pays.

1. Des frais de vie courante qui plombent le budget annuel des étudiantEs

Au fil des années, le coût de la vie pour unE étudiantE n'a eu de cesse d'augmenter. Très impactés par l'inflation que nous connaissons depuis 2022, **les frais de vie courante connaissent une hausse spectaculaire de 8,88%** à l'échelle de la métropole.

Alors que la poursuite de l'éducation supérieure est censée ouvrir des portes vers un avenir prometteur, les coûts associés à la vie étudiante sont devenus une source de stress financier croissant pour de nombreux et nombreuses jeunes.

Les frais de logement, de nourriture, de transport, de matériel scolaire et autres dépenses de base ont grimpé en flèche, créant une tension financière inattendue pour les étudiantEs. Les loyers dans les zones universitaires ont souvent atteint des niveaux exorbitants, forçant les étudiantEs à consacrer une part considérable de leur budget à se loger. De plus, les prix des denrées alimentaires et des produits essentiels ont également augmenté significativement, rognant encore sur les finances limitées des étudiantEs.

Frais de la vie courante

- **En région : 1 797.32€**
- **En Île de France : 2 196.90€**
- **Global : 1 199.67€, soit +8.88% par rapport à 2022**

Plus en détail, plusieurs postes de dépenses plombent particulièrement le coût de la rentrée :



Loyer
+8.95%



Alimentation
+15.34%

Dans le même temps, les aides dédiées aux étudiantEs sur ces postes de dépenses ne leur permettent en effet pas de faire face à la hausse des frais :

- **Aides au logement** : Les aides personnalisées au logement (APL) ont été revalorisées en avril 2023 à hauteur de seulement 1,6%. Une revalorisation bien inférieure à la hausse de 8,95% constatée sur les loyers.
- **Bourses sur critères sociaux** : Les bourses sur critères sociaux n'ont quant à elles été revalorisées qu'à hauteur de 37€ par mois. Cela reste également bien en dessous de la hausse globale des frais de vie courante, qui cumulent une hausse de 97,81€ par rapport à la rentrée 2022.

APL
montant max
271€

Bourses sur
critères sociaux
échelon 7
633.5€

Frais de la
vie courante
1 199.67€

Et les non-boursierEs dans tout ça :

Il est également essentiel de rappeler que, malgré la réforme entamée par le gouvernement en mars 2023, nombre d'étudiantEs ne peuvent toujours pas bénéficier d'aides directes (bourses sur critères sociaux) ou indirectes (Restauration universitaire à 1€) qui leur permettraient de faire face à la hausse de ces frais de vie courante.

2.

Une inégalité des chances instaurée dès l'avancée des frais spécifiques de rentrée

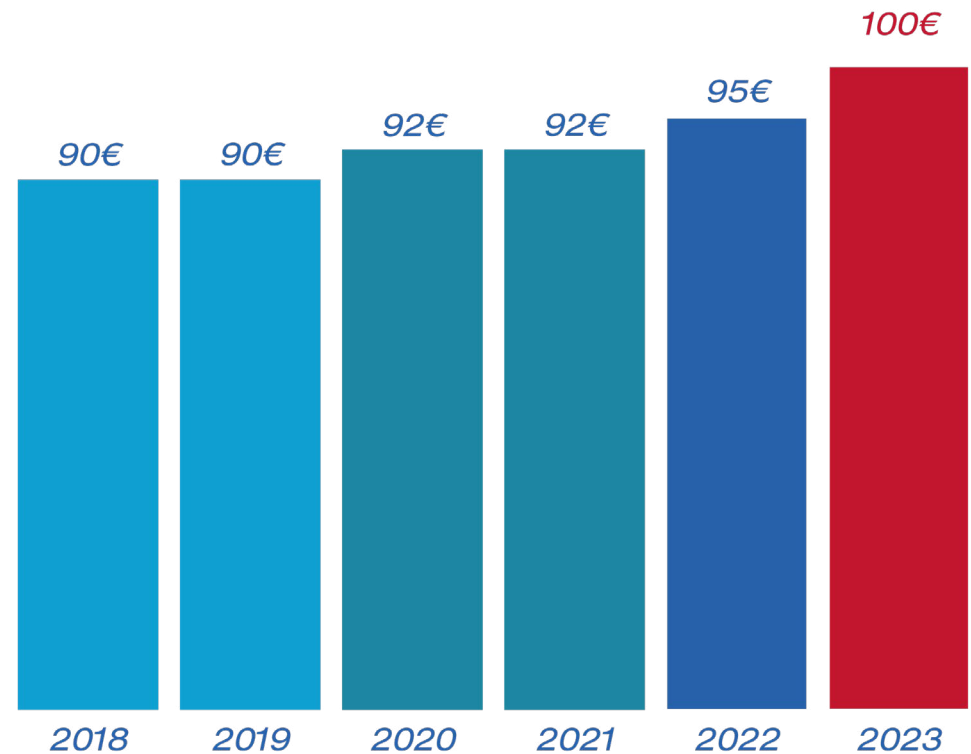
Frais spécifiques de rentrée

- **En région : 1 797.32€**
- **En Île de France : 2 196.90€**
- **Global : 1 824.82€, soit +2.10% par rapport à 2022**

Avancés au cours de l'été ou dès la rentrée, les frais spécifiques de rentrée sont un facteur précarisant avant même le début des cours. Si plusieurs catégories de frais stagnent par rapport à 2022, la hausse conséquente d'autres tels que la CVEC ou le dépôt de garantie entraîne une hausse de ces frais spécifiques au global. De nouveau, les aides publiques ne suffisent cependant pas aux étudiantEs pour faire face sereinement à ces frais :

CVEC : Pour la rentrée 2023, la CVEC connaît une augmentation de 5,26%, du fait de son indexation sur l'inflation. Cependant, seulEs les étudiantEs boursierEs peuvent bénéficier d'une exonération de la CVEC, et éviter la hausse constante du montant de cette contribution. Les non-bénéficiaires font ainsi face à une double répercussion de l'inflation, sur leurs frais de vie courante comme sur leurs frais spécifiques de rentrée.

Dépôt de garantie : Déboursé avant toute acquisition de logement, le dépôt de garantie impose le paiement de l'équivalent d'un mois de loyer supplémentaire avant même la rentrée étudiante. La hausse des loyers à hauteur de 8,95% se répercute donc doublement sur les budgets déjà précaires des étudiantEs. Aujourd'hui, seule l'aide **Loca-Pass** permet un accompagnement des jeunes sur l'avance du dépôt de garantie, sous la forme de prêt à taux 0%. Cependant, pour les étudiantEs, cette aide est conditionnée à une activité salariée ou au statut boursierE. De nouveau, nombre d'étudiantEs ne peuvent donc pas bénéficier de cet accompagnement, certes imparfait, mais qui permettrait d'échelonner l'avance du dépôt de garantie sur l'ensemble de l'année étudiante.



Évolution de la CVEC depuis sa création

III. FOCUS

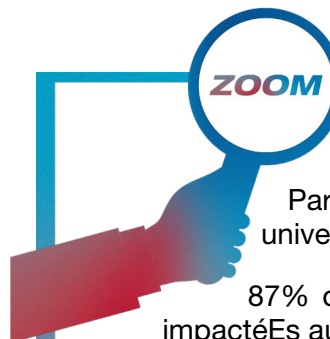
1. Alimentation

Dans un contexte social particulièrement tendu, l'inflation entraîne aujourd'hui une **augmentation des frais d'alimentation de 15,34% par rapport à la rentrée 2022.**

Un repas équilibré et nutritif, autrefois accessible, devient désormais un luxe, obligeant les étudiantEs à opter pour des alternatives moins chères et moins saines. Cette situation a des conséquences néfastes sur leur santé mentale et physique, aggravant ainsi le risque de décrochage étudiant et dégradant leurs chances de réussite.

Pour la rentrée 2023, les CROUS reconduisent la tarification sociale des repas universitaires à 1€. Toutefois, pour cette année encore, cette aide ne sera accessible qu'aux bénéficiaires de bourses sur critères sociaux

et aux étudiantEs reconnuEs comme étant en situation de précarité. Pour unE étudiantE non-boursierE, de nombreuses démarches administratives et RDV doivent donc être conduits afin de pouvoir en bénéficier, induisant une importante situation de non-recours ou de non-reconnaissance de la situation réelle de précarité chez l'étudiantE concernéE.



ZOOM sur les AGORAé¹ AGORAÉ

Parmi les bénéficiaires des AGORAé, sur l'année universitaire 22/23 :

- 87% ont ressenti un impact négatif de l'inflation et ont été impactéEs au quotidien.
- En conséquence, 74% ont dû réduire leurs achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité.

Source : «Baromètre de la précarité étudiante, AGORAé 2023, FAGE»
- Publication de l'enquête complète le 18 septembre 2023 -

1 AGORAé : 39 épicerie sociales et solidaires tenues sur l'ensemble du territoire par les fédérations du réseau de la FAGE

En conséquence la FAGE demande :

- L'ouverture de la tarification à 1€ **pour toutes et tous** sur les sites de restauration étudiante, ainsi que les moyens financiers, humains et logistiques nécessaires au déploiement de cette mesure
- La mise en place de services de restauration universitaire sur tous les sites de formation délocalisés
- La garantie d'un accès à la tarification sociale sur l'ensemble des sites de restauration CROUS
- Le **développement de conventionnements** afin de garantir un accès à une restauration à tarification sociale sur l'ensemble des sites de formation délocalisés
- Le développement d'expérimentations de la **sécurité sociale de l'alimentation**, afin d'aboutir à terme à une généralisation du dispositif, sous conditions d'universalité, de fonctionnement démocratique et de financement adapté aux enjeux sociaux

2. Logement

Depuis plusieurs années déjà, l'accès des jeunes au logement devient un véritable défi : le manque de logements abordable se fait ressentir de plus en plus d'agglomérations étudiantes.

Après des bailleurs particuliers, la rentrée 2023 est marquée par une hausse de 8,95% des loyers : si la hausse est déjà conséquente dans la région Ile-De-France (+4,39%), c'est une véritable flambée sur les autres régions avec une hausse de 9,77% par rapport à la rentrée 2022.

ZOOM sur les CROUS

les Crous

En juin 2023, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche donnait pour consigne à l'ensemble des CROUS d'augmenter les charges locatives au sein de leurs résidences dans l'objectif de faire face au contexte d'inflation.

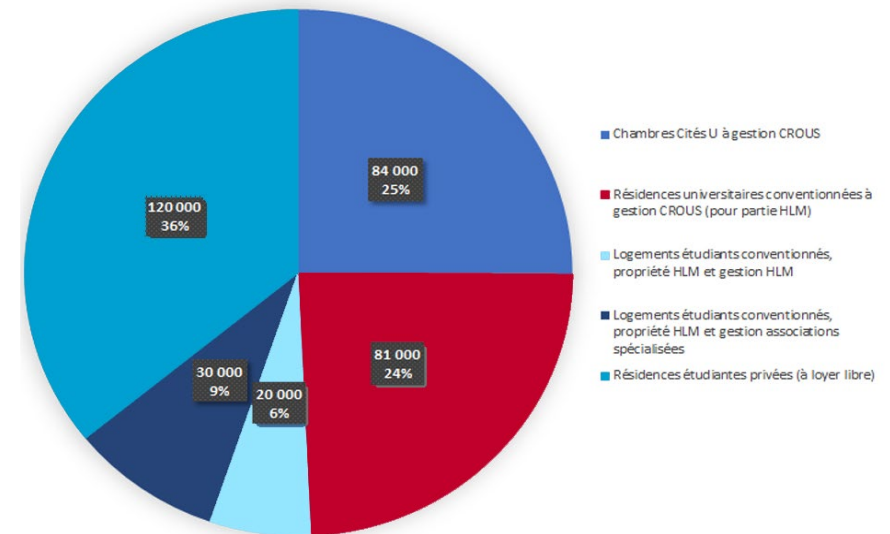
Pour la population étudiante, cette consigne a été d'un choc d'autant plus conséquent qu'elle était en contradiction directe avec les [annonces que Sylvie Retailleau](#) avait énoncées seulement quelques jours avant, affirmant que le gel des loyers des résidences CROUS serait reconduit pour la rentrée 2024.

Le logement donc **reste le premier poste de dépense d'unE étudiantE**, représentant 44,5% des frais de vie courante. Les hausses y étant liées impactent donc durement et durablement leurs budgets.

Malgré ces enjeux croissants des loyers du parc privé, l'offre limitée de logements CROUS ne permet actuellement pas de répondre efficacement aux besoins des étudiantEs. Aujourd'hui, les CROUS ne proposent à l'échelle nationale que **1 logement pour plus de 17 étudiantEs. C'est bien trop peu, puisque seulement 55% des demandes d'étudiantEs débouchent sur une attribution effective de logement CROUS**¹. 45% des étudiantEs ayant exprimé un besoin d'hébergement

à tarification sociale se voient par conséquent dans l'obligation de trouver d'autres solutions de logement, souvent à tarifs bien plus élevés.

Zoom sur l'offre de logement dédiée aux étudiantEs²



¹ Rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, Juillet 2023, <https://www.education.gouv.fr/le-reseau-crous-crous-points-forts-points-faibles-et-evolution-possible-du-modele-378868>

² Guide « LOGEMENT ÉTUDIANT : OBSERVER POUR DÉCIDER », FNAU et AVUF, Septembre 2020 : <https://www.avuf.fr/wp-content/uploads/2020/11/Guide-logement-etudiant-2020-v5.pdf>

La construction de logements dédiés aux étudiantEs doit donc rester une priorité. Cependant, la mise en place des politiques publiques doit se faire **en cohérence avec les contextes et spécificités de chaque territoire, et s'adapter réellement aux besoins des étudiantEs y vivant.**

En conséquence la FAGE demande :

- Le gel des loyers et charges locatives des résidences CROUS au vu du contexte de précarité grandissante que connaissent les étudiantEs
- Un investissement du gouvernement dans les parcs locatifs des CROUS, afin que la lutte du réseau des œuvres contre l'inflation ne se répercute pas en une précarisation supplémentaire des étudiantEs
- L'implantation d'observatoires territoriaux du logement étudiant sur l'ensemble des territoires
- La construction massive de nouveaux logements à destination des étudiantEs, coordonnée selon les besoins propres aux différents territoires
- La mise en place et le respect strict de politiques d'encadrement des loyers sur l'ensemble des agglomérations identifiées comme étant sous tension.
- Une revalorisation des aides au logement et un calcul basé sur le montant du loyer moyen propre au bassin de vie
- Une facilitation dans l'accès des jeunes au parc social
- L'ouverture de l'aide Loca-pass à l'ensemble des étudiantEs afin de faciliter le paiement du dépôt de garantie

3. CVEC

Indexée sur l'inflation, la CVEC augmente de 5,26% à la rentrée 2023 pour atteindre les 100€. Cela représente une augmentation de 10 € en seulement 5 ans depuis la mise en place de la CVEC en 2018, une hausse constante qui ne peut continuer.

En conséquence la FAGE demande :

- La suppression de l'indexation sur l'inflation de la CVEC
- La fixation annuelle du montant de la CVEC par arrêté de la ministre, à la suite d'un vote en conseil d'administration du CNOUS

Ces revendications portées par la FAGE lors du CNESER de juillet 2023 ont été approuvées par l'instance, preuve supplémentaire que l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur reconnaît l'aspect critique de la situation et réclame des actions concrètes.

IV. Hyper-inflation et réforme des

aides sociales : une urgence d'agir

Les 18-24 ans représentant déjà la tranche la plus précaire de la population, les étudiantEs sont les premierEs impactéEs par une très forte inflation qui s'étend de l'alimentation jusqu'à la CVEC.

Il est urgent de protéger les étudiantEs contre ces aléas qui mettent en danger l'égalité des chances et la poursuite d'étude. **Quand étudier devient un luxe, tout le monde ne peut pas se permettre d'accéder à l'enseignement supérieur pour suivre son projet de vie.**

Pour ceux qui ont la chance d'y accéder, le salariat contraint et le recours au prêt étudiant ne devraient pas servir à pallier les situations de précarité extrêmes que l'on constate au quotidien.



En conséquence la FAGE demande une refonte complète de l'actuel système d'attribution des bourses sur critères sociaux par :

- La mise en place d'un système d'aides sociales à l'étudiantE basé non plus sur un fonctionnement familiarisé mais une solidarité nationale. Pour garantir sa réelle émancipation, il est essentiel sortir l'étudiantE de la dépendance à la situation et aux aides de ses parents.
- L'universalisation de l'aide sociale, il faut que chacunE ait accès à des une bourse qui lui permette de vivre dignement au-dessus du seuil de pauvreté. L'urgence est à l'intégration de nouveaux bénéficiaires dans le système de bourse.
- Une territorialisation de l'aide sociale à l'étudiantE accordant des suppléments au montant de base sur les territoires présentant un coût de la vie excédant la moyenne nationale.
- La mise en place d'un guichet unique pour faciliter l'accès aux aides sociales et lutter contre le non-recours

ZOOM

ZOOM sur les bourses des formations sanitaires et sociales

Contrairement aux bourses de la majorité des étudiantEs, les bourses des formations sanitaires et sociales ne sont pas gérées par les CROUS mais par les régions. Cette différence de gestion engendre cependant de nombreuses problématiques pour les étudiantEs qu'elle concerne : étudiantEs en sciences infirmières, kinésithérapie, sage-femme, métiers du service social, ...

À ce jour, les régions ont une obligation d'harmonisation du **ards de versements et des freins dans l'accès aux services des CROUS** (restauration universitaire à 1€, exonération des frais d'inscription, ...) pour les étudiantEs concernéEs.

Afin de garantir un accompagnement égal à l'ensemble des étudiantEs de l'enseignement supérieur, **la FAGE demande un transfert de gestion des bourses des formations sanitaires et sociales des régions aux CROUS.**

V. Actions et initiatives

de la FAGE au quotidien

1. Lutter contre la précarité grâce aux AGORAé

Réparties sur l'ensemble du territoire, les **39 AGORAé** du réseau de la **FAGE** sont des lieux de vie, d'échanges et d'accès aux droits pour les étudiantEs, où l'on trouve systématiquement des épiceries sociales et solidaires. Portées par la FAGE depuis 2011, elles sont gérées par les associations étudiantes sur les campus afin d'offrir une réponse à des jeunes de plus en plus précariséEs.

Ce sont ainsi plus de **7 000 étudiantEs** chaque année qui poussent la porte des **AGORAé** pour bénéficier de produits alimentaires et de première nécessité à tarification sociale, de 80% à 90% moins élevés que dans la grande distribution.

Face à une précarité multifactorielle, les AGORAé permettent aussi la création de lien social au sein de lieux de vie ouverts à tous et à toutes. Sur l'ensemble du territoire, de nombreuses animations sont organisées au fil de l'année afin de favoriser **l'accès à la culture, aux droits ou encore à la santé, tout en luttant contre l'isolement social.**

Grâce au dispositif AGORAé, des étudiantEs peuvent **accéder à une alimentation complète et équilibrée**, ce qui est difficilement atteignable compte tenu des montants de celle-ci. Alors que beaucoup multiplient les heures de travail salarié pour subvenir à leurs besoins primaires – ce qui entrave gravement leur réussite académique –, l'accès aux épiceries sociales et solidaires est une aide considérable.




2. Accompagner au logement

La FAGE se mobilise depuis de longues années pour **faciliter l'accès au logement autonome des jeunes**, premier poste de dépenses pour lequel ils et elles consacrent presque la moitié de leur budget mensuel, avec de fortes disparités territoriales.

L'accès au logement est essentiel sur de nombreux points : c'est à la fois un facteur de réussite, notamment lorsqu'il rapproche du lieu d'études tout autant qu'un facteur de bien-être et de santé. Pourtant, une pénurie de logements adaptés subsiste dans la majorité des villes universitaires et les niveaux des loyers pratiqués restent souvent extrêmement élevés.


Face à une demande exorbitante, des étudiantEs à la rue en début d'année universitaire et un manque de politiques ambitieuses, loin de pouvoir être une réponse absolue, **les fédérations du réseau de la FAGE ont dû s'atteler à la mise en place de dispositifs d'hébergement provisoires**. Notre priorité reste avant tout d'accompagner et loger de manière provisoire à la rentrée les étudiantEs qui sans cela se retrouvaient à dormir dehors ou dans des campings, faute de moyens et/ou par manque de places. Ainsi, des dispositifs de logement provisoire à la rentrée sont donc mis en place dans des villes comme Strasbourg, Grenoble ou encore Angers.

SOUS Dispositif de logement provisoire



ZOOM

ZOOM sur L'AFGES et le dispositif de logement d'urgence



Pour la 7^e année consécutive, la fédération des étudiantEs d'Alsace met en place pour la rentrée 2023 un dispositif de logement d'urgence à destination des étudiantEs précaires et sans solution d'hébergement.

Ouvert entre le 22 août et le 15 octobre pour la rentrée 2023, ce dispositif permet chaque année à plus de 60 étudiantEs d'être logéEs pour une durée pouvant aller jusqu'à 10 jours. Afin d'aller plus loin, un suivi de chaque étudiantE est également proposé en partenariat avec le service social du CROUS, leur permettant d'être accompagnés dans la recherche de solutions pérennes.

En 2022, ce sont ainsi plus de 350 demandes qui ont été reçues par l'AFGES, sollicitant un accompagnement dans leurs recherches. 60 étudiantEs ont également pu être logéEs sur la période d'ouverture du dispositif.


Face à une demande croissante chaque année, l'AFGES souhaite dès à présent élargir le dispositif de logement d'urgence grâce au soutien croissant des collectivités territoriales.

3. *Garantir l'accès et la défense des droits étudiants*

But premier de la FAGE, **la défense individuelle et collective des droits et des intérêts matériels et moraux, et plus largement des jeunes** est au cœur de notre structure. Ce but se traduit à travers l'ensemble de nos plaidoyers, et par des actions concrètes au plus près du quotidien des étudiantEs.


La volonté de la FAGE est donc d'**informer les étudiantEs et les jeunes sur leurs droits académiques et sociaux**, afin de les rendre acteurICEs de leur parcours. Pour ce faire, les fédérations mettent en place des guichets de défense et d'accès aux droits accessibles tout au long de la vie étudiante.

Chacune de ces actions ne saurait cependant se suffire à elle-même. Elles se joignent donc nécessairement à une action quotidienne de représentation et de plaidoyer auprès des différentEs acteurices de la vie étudiante, permettant d'apporter des réponses concrètes et pérennes aux problématiques que chaque étudiantE peut être amenéE à rencontrer dans son cursus.



ZOOM

**ZOOM sur ATENA
et le guichet de
défense des droits**



ATENA

En seulement 3 ans d'existence, le guichet de défense des droits de la fédération aquitaine ATENA a permis l'accompagnement de plus d'une centaine d'étudiantEs sur leurs problématiques académiques et sociales.

Cet accompagnement se matérialise par l'accès à des ressources juridiques et à une orientation vers les services dédiés, mais appuie également la fédération dans sa défense des droits étudiants auprès des instances décisionnaires.

Sur l'année 2022/2023 plus particulièrement, ce guichet a notamment permis de mettre en lumière les difficultés des étudiants et étudiantes d'Aquitaine dans l'accès en master et sur le droit à la poursuite d'études.



VI. Méthodologie

L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques de rentrée calculés pour le mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne des sommes obtenues pour les différentes régions pondérée en fonction de leurs effectifs étudiantEs respectifs.

Pour la rentrée 2023, la FAGE a également souhaité mettre en lumière certains frais dits modulaires, qui s'appliquent à certainEs étudiantEs selon leurs situations propres.

Les frais de vie courante

Loyer et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné.

En région, la moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² (les deux formes de logement les plus utilisées), donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m².

En Île-de-France plus spécifiquement, la moyenne est faite pour un studio inférieur à 20 m² afin de rester au plus près de la réalité des étudiantEs francilienNEs.

Téléphonie et Internet

Les tarifs de téléphonie et Internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange, SFR et Bouygues) pour une offre « Multi pack » comprenant la téléphonie mobile avec 100Go de données mobiles et une box internet.

Loisirs

Le montant des loisirs correspond à la somme des coûts moyens des loisirs les plus populaires auprès des étudiantEs selon l'enquête de l'OVE, c'est-à-dire les activités physiques et sportives, des séances de cinéma, ainsi que le streaming vidéo et de musique.

Repas RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'unE étudiantE prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2023-2024 est maintenu à 3,30€.

Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire. Ce panier est constitué selon les recommandations du Plan National Nutrition Santé 2019-2023.

La partie équipement divers correspond à l'achat d'un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés. Pour calculer le montant en Île-de-France, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.

Transports

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant ou jeune en transports en commun, selon une moyenne des abonnements dans 44 agglomérations de France. À cela s'ajoutent les allers et retours entre le domicile familial et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'OVE est de 26 km. À raison d'un aller-retour par semaine, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2023 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

Les frais spécifiques de rentrée

Droits d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour unE étudiantE s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

Complémentaire santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

CVEC

Le tarif de la CVEC est celui annoncé tous les ans par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Frais d'agence immobilière

Depuis 2020, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m2 qui sont à charge du locataire.

Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un logement de 20m2.

Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire ainsi que d'une moyenne des manuels pédagogiques et autres frais nécessaires au bon suivi du cursus choisi.

Les frais modulaires

Frais de menstruations

Les frais de menstruation correspondent à la somme du montant moyen des protections périodiques et du coût des antalgiques sur un cycle de menstruations.

Frais de transports des DROM/COM à la métropole

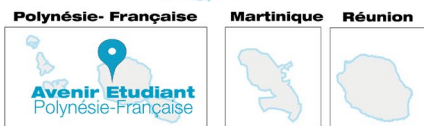
Les frais de transports correspondent au prix moyen d'un aller simple entre un DROM ou une COM et la métropole.

Bibliographie et références

- Revalorisation des APL : https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/qui%20sommes%20nous/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/Circulaires/2023/LR2023-015_Revalorisation_prestations_avril_2023.pdf
- Revalorisation des bourses : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16451#:~:text=Pour%20les%20boursiers%20qui%20pourront,%C3%A0%20127%20%E2%82%AC%20par%20mois.>
- Proportion d'étudiant en logement CROUS : <https://www.education.gouv.fr/le-reseau-cnous-crous-points-forts-points-faibles-et-evolution-possible-du-modele-378868>
- Hausse de la CVEC : https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2023-04-07,CDP_Hausse_de_la_CVEC_et_inflation.htm
- Rapport OVE sur le logement étudiant : <https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2022/08/Fiche-CDV2020-Logement.pdf>

Les fédérations membres de la FAGE

- ▼ **AFNEE**
Sciences de l'éducation
- ▼ **AFNEG**
Géographie
- ▼ **AFNEUS**
Sciences
- ▼ **ANEIC**
Info-Com
- ▼ **ANEMF**
Médecine
- ▼ **ANEP**
Psychomotricité
- ▼ **ANEPF**
Pharmacie
- ▼ **ANESF**
Sages-femmes
- ▼ **ANESH**
Sciences historiques
- ▼ **ANESTAPS**
STAPS
- ▼ **ARES**
Sciences sociales
- ▼ **FédéO**
Ostéopathie
- ▼ **FFEO**
Orthoptie
- ▼ **FNAEL**
Langues
- ▼ **FNEA**
Audioprothèse
- ▼ **FNEK**
Kinésithérapie
- ▼ **FNEMS**
Milieu social
- ▼ **FNEO**
Orthophonie
- ▼ **FNEP**
Podologie
- ▼ **FNESI**
Soins infirmiers
- ▼ **FNSIP-BM**
Internes en pharmacie et en biomed
- ▼ **ISNAR-IMG**
Internes en médecine générale
- ▼ **MIAGE-Connection**
MIAGE
- ▼ **UNAEE**
Ergothérapie
- ▼ **UNAEP**
Architecture et Paysage
- ▼ **UNECD**
Odontologie



Membres associés

- ▼ **La fédé 100% handinamique**
Pour la réussite des jeunes handicapés
- ▼ **Congrès HOPE**
Handicap, Ouverture d'Esprit, Pluriprofessionnalité et de l'Etudiant



Un réseau national

- 36 fédérations de villes
- 26 fédérations nationales de filière
- 2 fédérations affiliées
- 2000 associations étudiantes
- 300 000 étudiantEs membre de la FAGE adhérents à une association

Qu'est ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assoit son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la jeunesse.

A travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.



79 rue Perier - 92120
Montrouge



06 75 33 79 30
presse@fage.org



www.fage.org

21^e

INDICATEUR DU *édition 2023*

€ **COÛT** DE LA
RENTRÉE